

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;  
Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;  
Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;  
Vu le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs;  
Vu le décret n° 2019-1346 du 11 décembre 2019 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du Ministère de l'enseignement supérieur;  
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n°08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs;  
Vu la validation par le conseil d'administration de l'université de Rennes 1 de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour l'année 2021, en date du 10 décembre 2020;  
Vu les avis du conseil académique en formation restreinte de l'université de Rennes 1, sur la composition numérique et sur la composition nominative des comités de sélection de la campagne 2021, en date du 26 janvier 2021;

ARRETE

**Article 1er :** La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Professeur des Universités pour le poste PR 0922 (sections 30-63-28) est fixée à 10 membres.

**Article 2 :** La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Professeur des Universités est fixée ainsi qu'il suit:

UFR : IUT Lannion n° de l'emploi : PR 0922 (Galaxie 4557) Profil court : Optique-Physiue-EEA Unité de recherche : Institut Foton								
Membres appartenant à l'établissement								
n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	Mme	NAZABAL	VIRGINIE	CNRS	Directrice de Recherche CNRS	ISCR UMR 6226	Matériaux, verres de chalcogénure, capteurs, Moyen Infra Rouge, optique intégrée	15
2	M.	BESNARD	PASCAL	Université Rennes 1 / ENSSAT	Professeur des universités	Institut Foton UMR6082/DU	Photonique. Laser physics, optical telecommunication, sensors.	30
3	Mme	THUAL LE FLECHER	MONIQUE	Université Rennes 1 / IUT Lannion	Professeure des universités	Institut Foton UMR6082/Equipe Foton SP	Photonique : couplage optique, microtentilles, capteurs optiques, communications optiques	63
4	M.	ROLLAND	ALAIN	Université Rennes 1 / IUT Lannion	Professeur des universités	Institut Foton UMR6082/équipe OHM	Simulations numériques de composants électroniques	63

Membres extérieurs à l'établissement								
n° d'ordre	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
1	Mme	MARRIS-MORINI	DELPHINE	Université Paris Sud	Professeure des universités	C2N - Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies	Optique intégrée, Optoélectronique silicium.	63
2	Mme	BERNAL-ARTAJONA	MARIA-PILAR	CNRS	Directrice de recherches	UMR 6174 / Département d'Optique	Photonique, matériaux nanostructurés,	
3	M.	MUSSOT	ARNAUD	Université de Lille	Professeur des universités	UMR 8523 - PHLAM	Fibres optiques non linéaires	30
4	M.	FINOT	CHRISTOPHE	Université de Bourgogne	Professeur des universités	ICB Carnot de Bourgogne	Photonique-Physique	30
5	M.	MAILLOTTE	HERVE	CNRS	Directeur de recherches	Institut FEMTO-ST UMR6174/ Département Optique P.M. Duffieux	Optique et Photonique non linéaire	
6	M.	DELVILLE	JEAN-PIERRE	CNRS	Directeur de recherches	Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (UMR 5798)	Optofluidique, interaction laser matière	

**Article 3 :** M. Pascal BESNARD, Professeur des Universités, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

**Article 4 :** Mme Monique THUAL LE FLECHER, Professeure des Universités, est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.

**Article 5 :** Les auditions pour le poste PR 0922 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

**Article 6 :** Le comité fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2021, pour le poste PR 0922. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

**Article 7 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 16 mars 2021

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

